

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 63 (1937)
Heft: 13

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs

Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs

Etranger : 12 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Paraissant tous les 15 jours

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. — Organe de publication de la Commission centrale pour la navigation du Rhin.

COMITÉ DE RÉDACTION. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève. — Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; A. ROSSIER, ingénieur ; *Vaud* : MM. C. BUTTICAZ, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; EPITAUX, architecte ; E. JOST, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; J. CALAME, ingénieur ; E. ODIER, architecte ; CH. WEIBEL, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; R. GUYE, ingénieur ; A. MÉAN, ingénieur cantonal ; *Valais* : MM. J. COUCHEPIN, ingénieur, à Martigny ; HAENNY, ingénieur, à Sion.

RÉDACTION : H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires,
LA TOUR-DE-PEILZ.

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne, largeur 47 mm :

20 centimes.

Rabais pour annonces répétées.

Tarif spécial pour fractions de pages.

Régie des annonces :
Annonces Suisses S. A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE
A. DOMMER, ingénieur, président ; G. EPITAUX, architecte ; M. IMER.

SOMMAIRE : *Commission centrale pour la navigation du Rhin. — Terrassement des lacs d'accumulation (suite et fin), par G. MATHYS, ingénieur, à Bâle. — Concours d'idées pour l'établissement d'un projet de nouveaux abattoirs à Yverdon. — Simplification de la détermination des efforts dans le cône, par A. SARRASIN, ingénieur à Lausanne et Bruxelles. — Docteurs honoris causa. — Laboratoire de géotechnique de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. — XII^e Congrès international des architectes. — Prochains congrès à Paris. — BIBLIOGRAPHIE. — NOUVEAUTÉS - INFORMATIONS.*

COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Compte rendu de son activité en 1936.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Composition de la Commission. — Le Gouvernement allemand ayant déclaré, le 14 novembre 1936, que les pouvoirs des délégués allemands actuels étaient périmés, la composition de la Commission était la suivante, à la fin de l'année 1936 :

Président : M. Jean Gout.

Commissaires :

*Allemagne :**Belgique :* MM. de Ruelle, Wæstyn.*France :* MM. Albert Mahieu ; Silvain Dreyfus ; Basdevant ; Herrenschmidt.*Grande-Bretagne :* M. Keane.*Italie :* M. le comte Martin Franklin ; M. Sinigaglia.*Pays-Bas :* MM. Kröller ; Schlingemann ; Telders.*Suisse :* MM. Herold ; J. Vallotton.

Le Secrétariat était composé, à la fin de 1936, comme il suit :

Secrétaire général : M. Hostie (Belge) ; secrétaire général adjoint : M. Charguéraud Hartmann (Français) ; membre du secrétariat : M. de l'Espinasse (Néerlandais) ; secrétaire-archiviste : M. Walther (Suisse).

Les inspecteurs de la navigation étaient, à la fin de l'année :

Pour le secteur suisse : M. Moor, ingénieur cantonal, à Bâle.

Pour le secteur I A, frontière suisse à l'embouchure de la Lauter : M. Callet, ingénieur des Ponts et Chaussées, à Strasbourg.

Pour le secteur I B, rive droite : km badois 182,070 (vis-à-vis de l'embouchure de la Lauter), à la frontière bado-hessoise : M. Bær, Oberregierungsbaurat, à Mannheim.

Pour le secteur II, rive gauche : embouchure de la Lauter à l'embouchure de la Nahe ; rive droite : frontière bado-hessoise au km prussien, 27,4 en aval de Rüdesheim : M. Häusel, Oberbaurat à Mayence.

Pour le secteur III, embouchure de la Nahe à la frontière germano-néerlandaise : M. Gelinsky, Oberregierungs- und Baurat, à Coblenze.

Pour le secteur IV, eaux néerlandaises : M. J.-F. Schœnfeld, ingénieur en chef, directeur du Rijkswaterstaat, à Arnhem.

Réunions de la Commission et des Comités. — La Commission a tenu des réunions en avril-mai et en novembre. A la date du 5 décembre 1936, la délégation italienne a fait savoir que son gouvernement, dans les circonstances actuelles, a décidé de ne plus prendre part aux travaux de la Commission.

Le Comité chargé de préparer la revision du Règlement de police pour la navigation du Rhin s'est réuni en février, en juin, en septembre et en novembre. (Voir plus bas sous le titre : Questions nautiques).

Le Comité d'experts statisticiens, chargé de préparer une nouvelle nomenclature rhénane, s'est réuni en avril (voir plus bas sous le titre : Questions économiques).

Le Comité chargé d'étudier certaines modifications au Règlement relatif au transport sur le Rhin des matières corrosives et vénéneuses, s'est réuni en novembre (voir plus bas sous le titre : Questions nautiques).

Convention de Mannheim. — La Commission avait repris dans sa session d'avril-mai, les travaux de la revision de la Convention de Mannheim. Elle avait réussi, après de longues années de difficiles négociations, à faire un grand pas vers la réalisation de la tâche consistant à reviser la Convention de Mannheim, du 17 octobre 1868, et à l'adapter aux conditions actuelles de la navigation du Rhin.

En présence de certains désaccords qui n'avaient encore pu être aplanis et qui empêchaient la signature immédiate d'une nouvelle convention, un *modus vivendi* avait été proposé par les délégations allemande et française. Il était destiné à assurer l'application, dans un délai rapproché (1^{er} janvier 1937), des dispositions de la convention envisagée, à l'exception de quelques matières qui devaient rester réglées par les dispositions en vigueur. Ce *modus vivendi*, daté du 4 mai 1936, fut signé par les commissaires représentant l'Allemagne, la Belgique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et la Suisse.

Au cours de sa session d'automne, qui a commencé le